



Formation Sauveteur Secouriste du Travail

SST

PERSONNES CONCERNÉES – PRE-REQUIS

Toute personne désirant être acteur de prévention dans son entreprise et connaître les conduites à tenir en cas d'accident. Aucun prérequis.

☑☑☑☑ Conditions d'accueil des personnes en situation de handicap Pour toute question, veuillez prendre contact avec notre référente 0692 71 20 21/ sephoravinguedassalom.cfpro@gmail.com

OBJECTIFS

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail.
- Être capable mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

MODALITÉ ET DELAI D'ACCES

Toute candidatures doit être adressé :

- Par mail: conceptformationpro@gmail.com
- Formulaire de contact sur notre site : www.conceptformation.re

Délai d'une semaine en candidature et entretien.

DUREE - ORGANISATION

14 heures sur 2 jours.

Partie théorique en salle avec vidéoprojecteur.

Démonstrations, apprentissage par pédagogie de la découverte/exercices pratiques.

***** ANIMATIONS – METHODE PEDAGOGIQUE

Par des formateurs titulaires du certificat de « Formateur SST » ou « Formateur de formateurs SST » valide.

Alternance théorie et pratique – supports ppt et vidéos.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation continue et certificative favorable de la part du formateur

€ Tarif

Sur devis, merci de prendre contact avec notre service commercial.

① PROGRAMME

Conforme au programme / référentiel de compétences de l'INRS (Document de référence du dispositif SST – V8 - 01/2021) et guide des données techniques (V05.01/2024)

- Domaine de compétence : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
 - Situer le rôle du SST
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- > Domaine de compétence : Intervenir face à une situation d'accident du travail.
 - La protection d'un accident et l'alerte aux services de secours.









8 VALIDATION

Le certificat SST de l'INRS sera délivré à chaque stagiaire ayant participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue et certificative favorable de la part du formateur.

Ce certificat est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une nouvelle session de maintien et d'actualisation de ses compétences.

Taux de validation : 100% de réussite à la dernière session organisées.

M NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum de participants : 04 stagiaires Maximum de participants : 10 stagiaires

SATISFACTION

Taux de satisfaction : 99% des stagiaires formés ont été satisfaits.

Les actions de secours :

- 1. La victime saigne abondamment.
- 2. La victime s'étouffe.
- 3. La victime se plaint d'un malaise.
- 4. La victime se plaint de brûlures.
- 5. La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
- 6. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- 7. La victime ne répond pas mais elle respire.
- 8. La victime ne répond pas et ne respire pas.

Les risques spécifiques de l'Entreprise.



